



Reconnaissance de dettes entre époux

Par **tigrou2010**, le **06/05/2014** à **23:09**

Bonjour,

Mon père va me léguer(date non définie) la maison dans laquelle nous vivons avec ma femme.En cas de séparation nous voudrions que ma femme récupère 1/3 de la valeur de la maison mais le don n'étant pas encore fait peut on établir une reconnaissance de dette à cet effet ? Puis je établir une reconnaissance de dette à ma femme de 300€/mois jusqu'à la date inconnue de la donation?Merci

Par **opium**, le **07/05/2014** à **17:21**

attention a ce que vous souhaitez faire,vous pourriez avoir à le regretter.Il vaut mieux avoir les papiers du notaire entre les mains pour le leg en question,parfois les paroles s'envolent,et imaginer qu'entre votre femme et vous rien ne va plus!!Vous serez redevable de 300E/mois et vous serez obligé sinon un huissier vous les réclamera avec en plus frais de dossier plus intérêts.